

Numéro 111/2018

Département de la Protection sociale collective

Réf. : PP/SL/GC/MT

Paris, le 4 septembre 2018

## LA FRANCE DERNIÈRE DE CORDÉE ... EN SANTÉ AU TRAVAIL ?

Cher(e)s camarades,

Plus de 500 morts au travail par an, et cela sans compter les travailleurs décédés des suites d'une maladie professionnelle, reconnue ou non reconnue. C'est le triste record européen détenu par la France qui démontre aux plus sceptiques que, oui, le travail tue ... encore !

Harcèlements, pressions psychologiques, cadences infernales, manquements de l'employeur à son obligation de prévention et de sécurité ... Les causes des accidents du travail et des maladies professionnelles mortels sont multiples mais surtout elles sont connues. Face à ce constat plus qu'alarmant, et alors que le Plan santé au travail 3 devait mettre au cœur de l'entreprise la prévention primaire et instaurer une authentique « culture de la prévention », la politique gouvernementale actuelle ne va définitivement pas dans le sens d'une amélioration de la santé des travailleurs et de leurs droits collectifs.

Force Ouvrière s'est opposée aux dernières réformes mettant en danger la santé et la sécurité des travailleurs, parmi lesquelles :

- Le démantèlement de la médecine du travail avec la fin de la visite médicale annuelle ;
- La déresponsabilisation croissante de l'employeur en matière de prévention ;
- La transformation du compte personnel de prévention de la pénibilité en compte professionnel de prévention, signant la quasi-disparition du dispositif et niant la prise en compte de la pénibilité au travail ;
- La fusion des institutions représentatives du personnel (IRP), amenant à la disparition pure et simple du CHSCT, unique instance dédiée à la santé au travail au sein des entreprises ;
- L'affaiblissement du droit syndical en général, par la diminution du nombre d'élus et la décentralisation de la négociation au niveau des entreprises : pour FO, le syndicalisme confédéré est protecteur du salarié, et constitue en cela le tout premier facteur de prévention des risques, quels qu'ils soient, dans l'entreprise.

Loin de la volonté affichée dans le Plan santé au travail 3, ces contre-réformes se traduisent par une dégradation des conditions de travail, un allègement des obligations pesant sur l'employeur en matière de prévention primaire, et cela, pour toujours plus de « profits », mot d'ordre du « nouveau monde ». Elles engendrent ainsi un accroissement des risques qui pèsent sur la santé et la sécurité des travailleurs dans le cadre de leur activité professionnelle. De plus, elles n'améliorent pas le sort des victimes d'ATMP avec des procédures de reconnaissance toujours aussi complexes à mettre en œuvre.

Force Ouvrière revendique le droit pour tous les travailleurs de travailler dans la dignité et le respect de leur intégrité physique et mentale. Le démantèlement successif de toutes les avancées sociales met à l'évidence en péril l'effectivité de ce droit. FO aspire au retour d'une médecine du travail préventive ayant les moyens d'identifier les risques que fait peser le travail sur la vie des salariés et non une simple médecine de sélection traitant les travailleurs de manière inégalitaire. FO revendique la mise en place dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés d'une instance dédiée à la santé au travail et, pour les moins de 50 un accès à un organisme de santé au travail, seule capable de prévenir efficacement la réalisation des risques. La dilution des problématiques de santé au travail dans les problématiques financières et économiques engendrée par la fusion des IRP fait courir un véritable risque à la santé des travailleurs. L'employeur tirant pourtant profit de l'activité qui fait peser une menace sur la vie des travailleurs se voit déresponsabilisé. Il n'est donc aucunement incité à mettre en œuvre des mesures de prévention. En effet, les « contraintes » imposées par « l'ancien monde » disparaissent petit à petit au motif que ces dernières rigidifient la structure des entreprises mais surtout impactent sa « sacro-sainte » rentabilité.

La santé au travail se doit d'être considérée comme un droit fondamental sur lequel on ne saurait transiger. La vie des travailleurs ne peut être une variable d'ajustement utilisée pour améliorer les profits des entreprises. Nous ne pouvons plus tolérer des décès provoqués par les choix de rentabilité des entreprises. La soif de gains de productivité et de dividendes est à l'origine d'une pression constante de plus en plus forte et d'un management de plus en plus agressif envers les travailleurs. Pour Force Ouvrière, il est indispensable de reconnaître la responsabilité de l'organisation du travail, d'une part, sur le développement de la dégradation physique des travailleurs et, d'autre part, sur le développement de la dégradation de la santé mentale. Les méthodes d'évaluation et de management faisant peser un risque sur la santé mentale et physique doivent être bannies et les entreprises sanctionnées. Au vu des drames générés par des conditions de travail délabrées, la sensibilisation de tous les acteurs de l'entreprise à la prévention doit être un impératif.

La reconnaissance de la responsabilité de l'organisation du travail sur la santé des travailleurs doit aussi passer par une amélioration de l'indemnisation. L'usure provoquée par un cadre professionnel délétère doit être mieux prise en compte et les procédures d'indemnisation simplifiées. À défaut, le droit pour les victimes de bénéficier d'une juste réparation ne serait que fictif.

Suite à la réunion du 17 juillet 2018 avec les Secrétaires généraux et Présidents des organisations syndicales et patronales représentatives au niveau national, et sur proposition de Force Ouvrière, le président de la République a proposé qu'une négociation interprofessionnelle soit ouverte à la rentrée sur plusieurs points liés à la santé au travail. Cette négociation sera l'occasion de porter les revendications FO dans ce domaine. Dans ce cadre, il ne s'agit pas seulement d'être écoutés, mais véritablement d'être entendus et de négocier. La réforme d'ampleur de la santé au travail voulue par le gouvernement ne pourra être menée sans le concours des organisations syndicales représentant les premiers concernés, à savoir les travailleurs. La promesse d'un changement de ton et de méthode doit permettre de renouer le dialogue social. FO réclame que les paroles soient suivies par des actes, et ne se contentera pas d'un simulacre de concertation.

Avec toute notre amitié syndicaliste.

Serge LEGAGNOA  
Secrétaire confédéral

Pascal PAVAGEAU  
Secrétaire général